DEVENEZ PARRAIN / MARRAINE POUR LOGER UNE FAMILLE

Après un an de travail, de réflexion et de recherche, le collectif d'accueil des migrants et des réfugiés de Saint Jean de Touslas est prêt à accueillir des familles.

Une famille est déjà accueillie à Saint Andéol. Une maison a été mise à leur disposition, à titre gracieux, par la propriétaire. L'hébergement est donc assuré pour Nona , Sergis T. et leur famille : deux filles et un garçon, Valerik, 14 ans et Mélie 13 ans scolarisés au collège de Bans et Anastasia 4 ans. Ils sont arrivés en France en juin 2015 pour la maman et ses enfants et en 2014 pour le papa. Le papa est d'origine arménienne, et la maman est d'origine géorgienne. Ils viennent de Biélorussie.

Le collectif a pour objectif d'accompagner d'autres familles dans leur vie quotidienne en leur procurant notamment un logement. Nous sommes à la recherche d'appartements et/ou de maisons et nous avons déjà plusieurs propositions à étudier. Avant de nous engager nous avons besoin de soutien financier.

Vous êtes sensibles à la cause des migrants mais vous n'avez pas le temps matériel pour vous investir. Le collectif a néanmoins besoin de votre engagement pour ces familles et propose un système de parrainage pour financer le logement et les charges.

Nous sommes souvent sollicités pour l'accueil de familles et nous aimerions répondre positivement à certaines demandes même si nous sommes conscients que nous ne pourrons pas répondre à toutes les sollicitations.

Si vous possédez un logement et que vous souhaitez le mettre à disposition pour un an pour une famille de réfugiés, n'hésitez pas à prendre contact avec le « collectif de St-Jean de Touslas, à l'adresse suivante :

LE COLLECTIF de Saint Jean de TOUSLAS --- « collectifrefugies @gmail.com »

NOM, Prénom……..
Adresse……..
Tél : ……Mail : ……..

J'accepte de devenir parrain/marraine des familles
Je m'engage à verser la somme de 5€ x 12 mois = 60 € par année
10 € x 12 mois = 120 € par année
15 € x 12 mois = 180 € par année
20 € x 12 mois = 240 € par année
Autre ……..€ par mois soit…….€ par année

Paiement par : chèque ou virement (CCP 15 101 98 T 038 IBAN FR 31 2004 1010 0715 1019 8T03 877)
Choix du versement : mensuel trimestriel annuel

Le comité de parrainage a rejoint VEPM (Vivre Ensemble en Pays Mornantais) et une demande est en cours pour obtenir la déductibilité fiscale selon la loi « dons et cotisations ».

Chèque à l'ordre de VEPM (collectif réfugiés) à envoyer à VEPM, Maison des Associations, 14 rue Boiron, 69440 Mornant

Je souhaite être tenu au courant des actions du collectif oui non

Date, signature